

Règlement intérieur

Ce que chacun devrait faire, et devra faire pour la bonne entente et la bonne marche du club

1. Toute personne s'inscrivant à la section Tennis de Table devra être licenciée à la F.F.T.T.
2. Il est formellement **interdit de fumer dans les locaux** (Hall, vestiaire, salle et gymnase)
3. Tout membre de la section doit avoir un comportement correct et sportif vis à vis des autres adhérents et doit respecter le matériel mis à sa disposition (sous peine de sanctions).
Tout le monde doit jouer avec tout le monde, sans préférence d'affinités ou de niveau de jeu.
Chacun s'engage à ne pas s'entraîner en permanence avec le même adversaire. Cela ne sert à rien
4. Chaque adhérent adulte et responsable s'engage à s'inscrire dans un planning des responsables de la salle. Il y a au moins une personne responsable à chaque entraînement. Les responsables ont toute autorité nécessaire pour faire respecter l'ordre et le présent règlement.
5. A l'entraînement comme en compétition, les joueurs doivent porter une tenue de sport (maillot, short, chaussures,...) Chaque adhérent doit avoir ses chaussures de sport propre dans son sac et se changer en début d'entraînement et de match. **Tout joueur n'ayant pas sa tenue et ses chaussures propres ne pourra participer ni aux entraînements, ni aux matchs.**
6. Toute pratique sportive et extra-sportive autre que le Ping est interdite (Foot, trottinette,...)
En cas de problème, l'assurance ne pourrait couvrir quelque accident.
7. **Compétitions :**
Tous les joueurs participant à une compétition quelle qu'elle soit doivent avoir une tenue correcte, tant dans leur comportement que dans leur habillement, respecter l'adversaire, l'arbitre et ses décisions.
8. **Horaires :**
 - Respecter les horaires d'entraînement
 - Pour les compétiteurs, ne pas être en retard aux matchs, tout en sachant que les matchs commencent à 9h.
 - Etre 1/2h. à 3/4h. à l'avance au gymnase BECQUEREL pour les matchs à domicile (pour la mise en place de la salle, l'échauffement et l'accueil des adversaires)
 - Pour les matchs à l'extérieur, prévoir le temps de route pour être arrivé pour 8h30.
9. Couverture de l'association
La responsabilité de l'association est couverte par une assurance souscrite à la MACIF, sous le n° de contrat 6912851D.
De plus, chaque adhérent est couvert par sa licence loisir ou compétition, assurance souscrite par la F.F.T.T. auprès de M.M.A (Mutuelles du Mans Assurances) Cabinet Gatien courtage sous le n° de contrat 4 285 000.
10. Tout les membres du D.T.T. doivent respecter et faire respecter le présent règlement.
11. Le fait d'adhérer au D.T.T. signifie l'acceptation du règlement.